



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autorité environnementale

Paris, le 9 avril 2025

Nos réf. : AE/25/0343

N° dossier : 2025-045

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Préfet de la Loire

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale
Dossier : Restauration et amélioration des fonctionnalités naturelles du fleuve Loire

Conformément au II de l'article R. 122-7 du Code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier électronique du 12 mars 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **4 avril 2025**. La délibération de l'avis est prévue pour la deuxième moitié du mois de **mai 2025**.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale



Laurent MICHEL



Autorité environnementale